



## PROGRAMME D'AIDE À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES (2019-2020)

### CAMPUS DE MONCTON

#### SOMMAIRE DU PROGRAMME

##### OBJECTIFS

- ❖ Stimuler l'appropriation des retombées scientifiques au-delà de la diffusion scientifique traditionnelle
- ❖ Favoriser l'engagement des chercheuses et chercheurs dans la communauté (organismes communautaires, PME, divers paliers de gouvernement, etc.)
- ❖ Assurer la pertinence des projets à l'U. de M. auprès des utilisateurs des connaissances

##### SOUTIEN FINANCIER OFFERT

- ❖ Subvention maximale : 6 000 \$

**DATE LIMITE : le vendredi 15 février 2019, 16 h**

Ce programme vise à apporter une aide financière aux professeures et professeurs du campus de Moncton dans le but d'encourager l'appropriation des retombées de recherche-développement-crétion-innovation (RDCI) par les utilisateurs des connaissances.

Plus précisément, cette subvention peut servir de levier dans le **développement ou le déploiement d'outils et d'activités dynamiques de transfert des connaissances**. Elle peut agir:

- 1) de facteur catalysant dans l'application des retombées scientifiques de projets déjà financés par les bailleurs de fonds principaux assujettis à une évaluation par un comité d'experts (ex. CRSNG, CRSH, IRSC, FRSNB, FINB, NIH et FCI, ainsi que diverses fondations et sociétés). Cette subvention peut donc s'ajouter à une subvention existante. Étant donné que le mérite scientifique de tels projets aura déjà été revu par les pairs, celle-ci sera évaluée sur sa pertinence et sa faisabilité par rapport aux retombées anticipées telles qu'articulées dans la demande initiale du projet financé par un bailleur de fonds quelconque.
- 2) d'aide à l'établissement des partenariats nécessaires en vue de la copréparation et la coconception d'un projet de recherche. Dans ce cas, l'obtention de cette subvention s'accompagne de l'obligation de soumettre une demande de financement à l'un des grands conseils ou à un organisme comparable dans les 12 mois suivant la fin de la

subvention. Par conséquent, la demande sera évaluée comme projet de démarrage et les critères habituels de la FESR s'appliqueront (voir le descriptif du Concours régulier).

## UTILISATEURS DES CONNAISSANCES

Au premier abord, la pratique de « l'application intégrée des connaissances » s'insère dans les grands principes de la mobilisation des connaissances et de l'engagement communautaire. Elle prône la participation des utilisateurs des connaissances dans le processus de recherche qui mène aux découvertes scientifiques afin de faciliter l'appropriation des retombées par ces derniers (ex. groupes démographiques ciblés, industries, instances gouvernementales, organismes communautaires, communautés de pratique, etc.). Les demandes devront illustrer le niveau et la nature de l'implication des utilisateurs de connaissances. Ces derniers devront posséder suffisamment de capacités, d'influence et/ou de pouvoir décisionnel afin de faciliter le passage de la théorie à l'action et de voir à l'intégration des connaissances dans leur environnement professionnel, communautaire ou personnel, le cas échéant.

Cette subvention s'inscrit donc dans le droit fil de la Planification stratégique 2020 et du plan d'action qui en découle. Voir le site suivant <http://www.umoncton.ca/versludem2020/> sous la rubrique « Planification stratégique, volet Engagement et volet Recherche, Développement, Création et Innovation ».

## VALEUR ET SOUTIEN

Un fonds spécial a été créé dans le but d'accorder des subventions de mobilisation des connaissances (**maximum de 6 000 \$**). Ces subventions sont conçues pour servir de levier afin de mener un projet de recherche existant à terme par l'entremise d'engagements communautaires (y compris les secteurs privés et publics) ou d'amorcer un programme d'engagement partenarial en vue de la mise sur pied d'un programme de recherche qui répond à des besoins précis exprimés par les utilisateurs des connaissances.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE LA CANDIDATURE

1. Rendu possible grâce à la subvention institutionnelle LOE, volet recherche au campus de Moncton, le concours d'aide à la mobilisation des connaissances est réservé au corps professoral du Campus de Moncton.
2. Ce concours est ouvert à toutes les disciplines.
3. Détenir le statut de professeure ou de professeur à temps plein, régulier, sur la voie de la permanence ou temporaire 3 ans.
4. Les demandes d'équipe, tout comme les demandes individuelles, sont admissibles. Dans le cas d'une demande d'équipe, le dossier de renseignements professionnels de chacun des membres de l'équipe doit accompagner la demande. Quoique le nombre de membres de l'équipe ne soit pas un critère pour déterminer le montant accordé, la capacité collective dans l'exécution du projet sera toutefois étudiée.

5. Les projets qui s'insèrent dans les axes de développement et les créneaux de recherche seront privilégiés. Pour des renseignements sur les axes de développement et les créneaux de recherche, voir le document *Stratégie institutionnelle de recherche* adopté par le Sénat académique en mars 2013 (site Web de la FESR).

## CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Chaque demande en mobilisation des connaissances est jugée 1) dans le cas d'un projet de recherche déjà financé, sur sa pertinence au projet initial sur lequel elle bâtit, ainsi que sur son potentiel d'impact socio-économique et d'appropriation par les utilisateurs ciblés, le cas échéant ou 2) dans le cas d'un projet en phase de démarrage, sur le potentiel d'impact socio-économique du partenariat en construction et le potentiel d'obtenir une subvention des grands conseils.

Les critères d'évaluation des demandes adoptés par le Conseil de la FESR sont les suivants :

### **A. Excellence du dossier de réalisations de la professeure ou du professeur**

Expertise et expérience de la professeure ou du professeur; importance, originalité et régularité des contributions au domaine de recherche tel qu'en témoigne le Dossier de renseignements personnels; incidence de ces contributions; formes de publications en fonction du domaine de recherche; dans le cas de publications conjointes, importance de la contribution à la publication; travaux en collaboration avec des chercheuses et chercheurs provenant d'autres universités ou du milieu industriel.

### **B. Mérite et qualité du projet**

Originalité, innovation et importance des travaux et des contributions prévus; clarté et portée des objectifs; clarté et pertinence de la méthodologie; faisabilité du projet et effet de levier. Plus précisément le comité de sélection tiendra compte de l'approche de recherche selon laquelle les utilisateurs possibles des connaissances ont participé au processus de recherche antérieur à titre de partenaires et selon laquelle ils vont participer dans la mise en œuvre du projet de mobilisation des connaissances.

### **C. Contribution à la formation à la recherche des étudiantes et étudiants**

Qualité et importance des contributions à la formation à la recherche des étudiantes et étudiants compte tenu du domaine de recherche à l'Université de Moncton; incidence du projet sur la formation.

### **D. Arrimage avec les axes de développement et les créneaux de recherche**

Pertinence du projet en lien avec les axes de développement et les créneaux de recherche de l'Université de Moncton.

## E. Justification du budget

Pertinence et justification du budget; disponibilité d'autres sources de financement; besoins spéciaux liés à la nature du projet, et sa pérennité.

## PROCÉDURES DE SOUMISSION

### Une demande complète consiste en :

- Formulaire conçu à cet effet <http://www.umoncton.ca/fesr/node/190>
  - Dossier de renseignements professionnels pour chaque membre de l'équipe : <http://www.umoncton.ca/fesr/drp>
  - Demande soumise aux grands conseils et évaluations des experts, le cas échéant
  - Longueur maximale de trois (3) pages, en caractères 12 points à simple interligne
  - Tout document qui requiert une signature doit être signé. Les documents non signés ou incomplets vous seront retournés.
- 
- La demande, le dossier de renseignements professionnels (DRP) et les annexes doivent être acheminés électroniquement en un seul envoi, à la boîte courriel des concours internes de financement de la recherche à l'adresse [fesr.concoursinternes@umoncton.ca](mailto:fesr.concoursinternes@umoncton.ca).
  - Un avis d'accusé de réception vous parviendra par courriel. Si vous ne recevez pas cet avis dans les 48 heures de l'envoi électronique de votre dossier, communiquez immédiatement avec la FESR.